

## DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉCOLE

### EPPU d'Urcuit – Circonscription d'Anglet

Dans une école primaire, la directrice / le directeur veille à la bonne marche des niveaux maternelle et élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public.

Les attributions que lui confère la réglementation en vigueur, notamment les articles 2 à 4 du décret n° 89-122 du 24 février 1989, concernent trois domaines de responsabilité : le pilotage pédagogique, le fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires.

L'école primaire est située dans le cœur de bourg de la commune d'Urcuit, dans une zone rurale dont le dynamisme toutefois est lié à celui de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz.

Les compétences d'animation pédagogique et didactique de l'équipe, ainsi que de fortes compétences relationnelles sont nécessaires pour conforter le partenariat de qualité à l'œuvre avec la collectivité territoriale, les parents d'élèves et les milieux associatifs locaux.

<p><b>Missions du directeur d'école</b></p>	<p>1. Les responsabilités pédagogiques requièrent des compétences confirmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Pour l'animation pédagogique et didactique,</li> <li>b) L'impulsion de projets,</li> <li>c) Le pilotage de l'école.</li> </ul> <p>2. Les responsabilités relatives au fonctionnement de l'école. Il revient au directeur de veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Admission, accueil et surveillance des élèves,</li> <li>b) Présidence du conseil d'école,</li> <li>c) Règlement intérieur,</li> <li>d) Répartition des moyens et organisation des services,</li> <li>e) Sécurité des écoles.</li> </ul> <p>3. Relation avec les parents et les partenaires de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Relation avec la commune</li> <li>b) Relation avec les parents,</li> <li>c) Participation à la protection de l'enfance.</li> </ul>
<p><b>Spécificité du poste</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décharge de direction à 0.50</li> </ul>
<p><b>Dispositifs spécifiques du poste</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École bilingue français-basque</li> <li>• 12 classes</li> <li>• École primaire (maternelle et élémentaire)</li> <li>• Classes pluri-niveaux</li> </ul>